



LEGENDE

- Périmètre du lotissement
- Contour de lot
- Aménagement paysager
- Marge de recul phonique intégrant un mecton planté, du stationnement et des espaces communs.
- Place de stationnement visiteur
- Chaussée
- Revêtement différencié 2 et/ou marquage au sol
- Cheminement doux
- Application cadastrale
- Courbe de niveau du terrain naturel avant travaux (nivellement rattaché au système NGF-IGN69)
- ★ Lot à coût abordable
- Talus à conserver et à conforter
- Talus à conserver et à conforter
- Espace planté
- Application du zonage du PLU
- Emplacement réservé au PLU
- Arbres et arbustes à planter
- Constructions et aménagements autres que paysagers interdits
- par l'acquéreur (emplacement obligatoire)
- 2 places de stationnement non closes à réaliser
- Accès véhicules interdit
- Sens de faîtage du volume principal
- Sens de circulation tous véhicules
- Zone d'implantation réservée exclusivement aux annexes (hauteur est limitée à 3m50 au sommet de la façade ou acrotère)
- 7m00 au sommet de la façade ou à l'acrotère
- 11m00 au point le plus haut
- 6m00 au sommet de la façade ou à l'acrotère
- 10m00 au point le plus haut
- 4m00 au sommet de la façade ou à l'acrotère
- 8m00 au point le plus haut
- 3m50 au sommet de la façade ou acrotère
- Ligne d'acrotère d'au moins 60% de la façade
- Recul maximal autorisée du volume principal
- Mitoyenneté obligatoire

Maitre d'ouvrage:

AFM BRETAGNE / TERRAEDIFI

PLUNERET

LES JARDINS DE LA VILLENEUVE



PA4 - PLAN DE COMPOSITION